

Samedi 19 mars 2022
Salle Georges Brassens - Rue des écoles - 31140 Aucamville

Bulletin de réservation à retourner avant le 1^{er} mars 2022 (sous réserve de places) à
Bruno Visentini - Numis-Expo - 5, rue Roland Garros - 31140 AUCAMVILLE
Pour toutes infos complémentaires : 06 73 55 39 87
Mail : contact@numis-expo.fr

Nom : _____ Prénom : _____
Raison Sociale : _____
Adresse - Siège : _____
Code Postal : _____ Ville : _____
Téléphone : _____ Mail : _____
N° Registre du Commerce : _____ Date et lieu : _____

Désire réserver :

_____ (Nombre de tables de 0.80 x 1.20m) au prix de **27.50€ l'une.** Soit : _____ €
_____ (Nombre de repas, vin et café compris) au prix de **15.00€ l'un.** Soit : _____ €
Total : _____ €

Noms et prénoms des personnes sur le stand :

1 / _____ 2 / _____
3 / _____ 4 / _____

Afin de valider ma commande, je joins un chèque de _____ € à l'ordre de ANGSO.

Je déclare être couvert par une assurance multirisque : ☐ Oui - ☐ Non.

N° du chèque : _____ Banque : _____

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur de la bourse et l'accepter (daté et signé au verso)

☐ Besoin d'un raccordement électrique.

☐ Je souhaite mettre une étagère derrière mon stand.

Cachet de la société

Fait à : _____ Le _____

Signature précédée de la mention : Lu et approuvé.

Règlement ►►

RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE NUMIS-EXPO 2022

01 a / L'Association Numismatique du Grand Sud Ouest (**A.N.G.S.O**) organisera sa 10ème Bourse Numismatique du Grand Toulouse (Numis-Expo), en accord avec la municipalité le samedi 19 mars 2022 à la salle Georges Brassens, rue des écoles à Aucamville (31).

b / Le but de cette manifestation est de promouvoir les contacts entre les marchands, les collectionneurs et le public (achats, ventes, échanges, estimations).

02 a / Les exposants seront informés par voie de presse, affichage ou par courrier.

b / Ils seront sélectionnés et acceptés par le bureau de l'association citée ci-dessus.

c / Les organisateurs se réservent le droit de refuser toute candidature, d'annuler toute inscription, ou d'exclure tout participant qui troublerait le bon ordre ou la moralité du salon, sans avoir à en exposer le ou les motifs et sans qu'il puisse être réclamé d'indemnité ou de remboursement d'aucune sorte.

d / Badge : Tout exposant devra présenter sa carte d'identité à l'entrée ainsi que son pass sanitaire (s'il est encore en vigueur) afin de récupérer son badge. Seuls les exposants inscrits qui en seront munis seront autorisés à vendre à l'intérieur de la salle Georges Brassens. Aucune personne extérieure ne sera autorisée à rentrer avant l'ouverture officielle, si elle n'en dispose pas.

03 a / Les exposants s'engagent à n'exposer que des objets ayant trait à la numismatique.

b / Aucun objet de brocante, de militaria, de collections diverses (cartes postales, timbres, muselets de champagne, etc.) ne sera toléré à l'intérieur de la salle Georges Brassens.

04 a / La bourse est réservée exclusivement aux numismates professionnels inscrits au registre du commerce, ou à la chambre des métiers depuis plus d'un an, sauf accord avec l'organisation.

05 a / Pas de possibilités de réserver une demi-table.

b / Il est formellement interdit de modifier la disposition des emplacements attribués, ainsi que de rajouter des tables en extension ou sous louer une partie, sauf accord exceptionnel de l'organisateur.

Seul, les personnes inscrites auront le droit de vendre à l'intérieur de la salle Georges Brassens.

06 a / Pour la bonne tenue du salon, nous demandons à tous les marchands, de bien vouloir garder leur stand ouvert durant toute la journée, y compris pendant l'heure du déjeuner.

b / Tout exposant quittant définitivement son stand avant 17h (sauf accord avec l'organisateur), ne sera plus admis lors des prochaines manifestations.

07 a / Les réservations seront traitées dans l'ordre d'arrivée des courriers, accompagnées du paiement des tables. Cette année, la priorité sera donnée jusqu'au 31 décembre (tampon de la poste faisant foi) aux personnes qui nous ont aidés et à ceux qui s'étaient inscrit pour 2021. Après cette date, l'action prioritaire tombe, ceci afin de pouvoir prévenir et faire venir les exposants en liste d'attente.

08 a / L'intégralité du montant de la réservation devra être réglé par chèque 30 jours avant l'événement obligatoirement. Les organisateurs se réservent le droit d'attribuer à d'autres exposants les tables qui n'auraient pas été payées dans leur intégralité à cette date.

b / Tout dossier d'inscription incomplet ne sera pas pris en compte.

c / L'exposant recevra une confirmation écrite ou par mail au maximum 30 jours avant la manifestation.

d / Toute annulation faite après le 1^{er} mars entraînera le non remboursement de la réservation.

09 a / La salle est ouverte aux exposants à partir de 7h pour l'installation. L'ouverture au public se fera dès 9h.

b / Il est strictement interdit de fumer et de vapoter dans la salle.

c / Le port du masque est obligatoire (s'il est encore en vigueur).

10 a / Les organisateurs ne pourront être tenus responsables en cas de vol ou perte de marchandises.

11 a / La loi impose l'étiquetage de toutes les marchandises proposées à la vente.

b / Les faux billets ou fausses monnaies ne seront tolérées que s'ils sont clairement identifiés comme tels.

12 a / S'il lui en est fait la demande par une autorité dûment mandatée, chaque exposant doit être en mesure de présenter une pièce d'identité et de pouvoir établir la provenance des objets qu'il présente.

b / Les exposants venant d'autres pays que l'Union Européenne doivent s'occuper eux-mêmes des formalités douanières pour l'entrée de leurs marchandises.

c / Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de litige d'un exposant avec les contributions publiques douanes et polices diverses. Il en est de même en cas de mensonge, de tricherie ou d'une quelconque falsification d'objets ou documents.

d / En aucun cas, les organisateurs pourraient être tenus responsables de problèmes douaniers.

13 a / Pour raisons de sécurité, le stationnement aux abords de la salle est strictement interdit. Les exposants après avoir déchargé leur véhicule, devront utiliser le parking gratuit mis à leur disposition sur la place de la Mairie située à moins de 50 mètres.

14 a / L'inscription et la participation au salon entraînent l'acceptation sans réserve du présent règlement.

Je soussigné : _____ reconnais avoir pris connaissance de l'intégralité du présent règlement et en accepte sans réserve toutes les dispositions.

Fait à : _____ le : _____
Signature et tampon de l'exposant précédé de la mention Lu et approuvé.